



RENTE CERTAINE



RENTES GENEVOISES

Sécurisation de patrimoine depuis 1849



LA RENTE SÉCURISÉE ET FISCALEMENT ATTRACTIVE

La rente certaine est un produit pour les personnes qui souhaitent bénéficier de liquidités supplémentaires durant la période de leur choix, tout en profitant d'une fiscalité attractive.



LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE SUR MESURE

Que ce soit pour financer une retraite anticipée (pont AVS), en complément d'une rente viagère ou pour des besoins en liquidités à un moment précis, la rente certaine est un produit sécurisé qui s'adapte parfaitement à la situation propre à chacun, sans prendre de risques de placements ni avoir à se soucier de la gestion du capital.

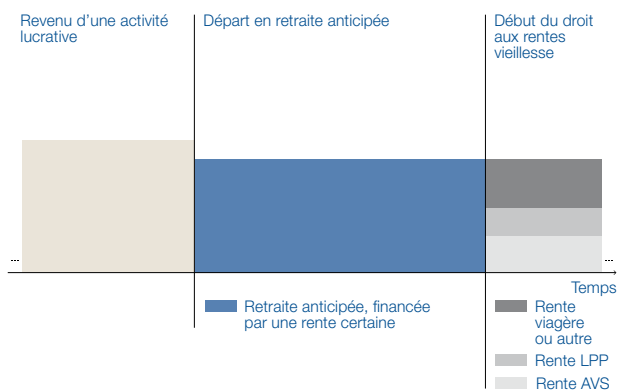
UN FINANCEMENT SIMPLE ET UN TAUX GARANTI

La rente certaine se finance par une prime unique et le versement de la rente débute à la date choisie par le contractant : immédiatement ou après une période d'épargne. Avec un taux d'intérêt garanti pendant toute la durée du contrat, la rente certaine permet de bénéficier d'un revenu régulier pendant une durée comprise entre cinq et vingt-cinq ans.

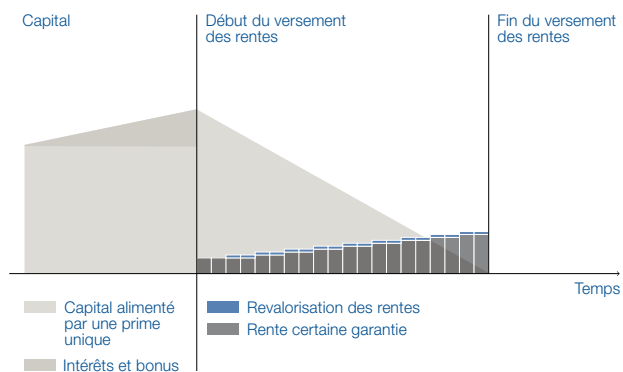
LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE FAMILIAL

La rente certaine a également l'avantage de préserver le patrimoine familial. En cas de décès du contractant et contrairement à d'autres produits d'assurance, le ou les bénéficiaires désignés dans le contrat percevront le 100 % des rentes certaines encore à venir.

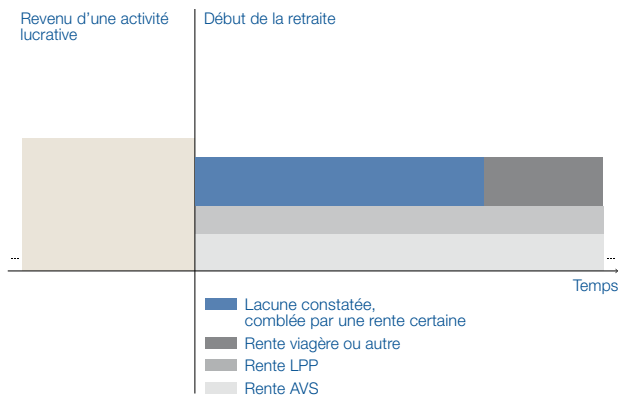
Pont AVS financé par une rente certaine



Rentes certaines financées par une prime unique



Complémentarité entre la rente certaine et la rente viagère



LA PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS

Les Rentes Genevoises, établissement de droit public à but non lucratif et à vocation mutualiste, n'ont pas d'actionnaires à rémunérer. Une fois les réserves et provisions constituées, les excédents sont redistribués aux contractants sous trois formes possibles selon les contrats :

1. Un intérêt supplémentaire appelé bonus d'intérêt et payé durant la phase de différé.
2. Une revalorisation des rentes en fonction de l'Indice genevois des prix à la consommation et des réserves constituées à cet effet. La rente ainsi revalorisée devient la nouvelle rente garantie.
3. Un complément d'excédents qui est un montant non garanti payé en plus de la rente garantie. Les parts d'excédents sont redéfinies chaque année.



UNE FISCALITÉ ATTRACTIVE

Le capital initial de la rente certaine n'est pas soumis au timbre fédéral de 2.5 %, contrairement aux polices de 3^e pilier B financées par une prime unique.

En l'état actuel du droit et de la pratique fiscale, seule la part des rentes certaines correspondant au rendement du capital investi est imposée sur le revenu. Au moment du versement de la rente certaine, un impôt anticipé de 35 % est prélevé sur la part qui correspond au rendement. Le remboursement du capital ne fait l'objet d'aucune imposition. Ces dispositions peuvent cependant varier selon le lieu de domicile.

Dans le cas où l'option de rachat est choisie, un impôt sur la fortune est prélevé.

Fiscalité

CHF 100.-
Rendement du capital,
imposé sur le revenu

CHF 1 000.-
Remboursement du capital,
non imposé sur le revenu

5 AVANTAGES

- Le financement d'une préretraite ou le complément d'une rente viagère
- Un revenu régulier et sécurisé pendant la durée de son choix
- Une fiscalité plus qu'avantageuse
- Une prime non soumise au droit de timbre
- La souplesse d'un produit sur mesure

UN PARTENAIRE DE CONFIANCE

Responsabilité, anticipation et sécurité : telles sont notamment les qualités de ceux qui pensent prévoyance.

Privilégiant la gestion et la vision à long terme, les Rentes Genevoises proposent depuis toujours des solutions performantes et adaptées aux besoins de chacun. Elles maîtrisent à la fois la prévoyance individuelle, les rentes sous toutes leurs formes et les placements financiers les plus sûrs. Fortes de leur savoir-faire, les Rentes Genevoises excellent dans un métier unique : celui de la prévoyance sécurisée.

RENTES GENEVOISES

Place du Molard 11
Case postale 3013
1211 Genève 3

T +41 22 817 17 17
F +41 22 817 17 50

info@rentesgenevoises.ch
www.rentesgenevoises.ch

Cette publication a été établie à titre purement informatif et ne constitue en aucun cas une recommandation, une proposition, une offre ou une incitation à l'achat. Elle ne constitue pas davantage un conseil juridique ou fiscal. Les Rentes Genevoises se réservent le droit de modifier ou supprimer le contenu de cette publication à tout moment et sans préavis. Toute reproduction, totale ou partielle, sans l'autorisation des Rentes Genevoises est interdite.

